

Rapports de la vérificatrice générale du Canada à
l'Assemblée législative du Nunavut

Les logements sociaux au Nunavut



**Rapport de l'auditeur
indépendant | 2025**



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Survol



Message général

La Société d'habitation du Nunavut est responsable des logements sociaux dans les 25 collectivités du territoire. Elle finance et surveille les organismes locaux d'habitation, qui gèrent de manière indépendante près de 6 000 logements sociaux dans l'ensemble du territoire. Le gouvernement du Nunavut a reconnu que le territoire fait face à une crise du logement. Les Nunavummiut attendent longtemps avant que des logements sociaux deviennent disponibles, et ces logements sont souvent surpeuplés.

Une partie du mandat de la Société consiste à fournir aux Nunavummiut un accès équitable à des logements. Pour ce faire, la Société a créé des lignes directrices pour l'attribution de logements sociaux aux demandeuses et aux demandeurs qui en ont le plus besoin. Cependant, nous avons constaté, de la part de la Société, un contrôle insuffisant des listes d'attente pour les logements sociaux et une surveillance limitée de l'attribution des logements par les organismes locaux d'habitation. Par conséquent, la Société ne savait pas si les logements étaient attribués aux personnes qui en avaient le plus besoin dans l'ensemble du territoire. Elle n'a pas non plus évalué les besoins en matière d'accessibilité des adultes de 60 ans ou plus ni des personnes en situation de handicap vivant dans des logements sociaux.

La Société n'a pas surveillé si des vérifications régulières de l'état des logements sociaux étaient effectuées ni si un entretien préventif était réalisé. Des inspections de l'état des logements sociaux devraient avoir lieu tous les deux ans. Toutefois, en mars 2024, les dernières inspections avaient été effectuées six ans auparavant en moyenne. L'absence d'entretien préventif peut entraîner des conditions de vie dangereuses et une augmentation des coûts à l'avenir.

Pour remédier à la pénurie de logements, en octobre 2022, le gouvernement du Nunavut et la Société ont lancé la Stratégie Nunavut 3000, qui vise la construction de 3 000 logements d'ici 2030. De ce nombre, la Société s'est engagée à fournir 1 400 logements sociaux à un coût estimatif de 1,2 milliard de dollars. Cependant, l'atteinte de son objectif lié aux logements sociaux s'avère difficile, notamment en raison de difficultés à obtenir des terrains et des niveaux de financement futurs incertains. Nous avons constaté que la Société ne communiquait pas clairement ses progrès vers l'atteinte de son objectif.

Constatations et données clés



- D'après les données de la Société d'habitation du Nunavut, plus de 60 % des Nunavummiut dépendent des logements sociaux, dont 45 % sont surpeuplés.
- Selon le dernier recensement de Statistique Canada (2021), 84 % des Nunavummiut sont des Inuit. Les Inuit représentent 97 % des locataires de logements sociaux au Nunavut.
- Les quelque 6 000 logements sociaux de la Société dans les 25 collectivités du territoire représentent 57 % de tous les logements au Nunavut.
- Les données du Recensement de 2021 de Statistique Canada montrent qu'environ le tiers des Inuit au Nunavut ont indiqué vivre dans des logements nécessitant des réparations majeures.
- Selon la Société, près de 1 900 des quelque 6 000 logements sociaux qu'elle gère ont été construits il y a plus de 40 ans.
- La Société n'a pas surveillé si l'entretien préventif des logements sociaux était réalisé. Nous avons constaté qu'environ le tiers des logements sociaux dans notre échantillon n'avaient pas fait l'objet d'un entretien préventif.

Les [Recommandations et réponses](#) se trouvent à la fin du présent rapport.

Table des matières

Introduction	1
Contexte	1
Constatations et recommandations	6
La Société d’habitation du Nunavut n’a pas fourni un accès équitable à des logements sociaux convenables	6
Aucun contrôle du respect des directives de la Société à l’égard des systèmes de notation utilisés pour attribuer les logements sociaux	7
Surveillance limitée de l’attribution équitable des logements sociaux par les organismes locaux d’habitation	8
Contrôle insuffisant des listes d’attente pour les logements sociaux	10
Absence d’évaluation des besoins en matière d’accessibilité	11
La Société d’habitation du Nunavut n’a pas géré efficacement l’état de son parc de logements sociaux	13
Inefficacité des systèmes d’information utilisés pour gérer le parc de logements sociaux	13
La Société n’a pas vérifié si l’entretien préventif des logements sociaux était réalisé	15
La Société d’habitation du Nunavut n’a pas communiqué clairement ses progrès et doit relever des défis pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la Stratégie Nunavut 3000	18
Manque de clarté dans la communication des progrès réalisés par rapport aux objectifs de la Stratégie Nunavut 3000	18
Obstacles à l’atteinte par la Société d’ici 2030 de ses objectifs de logements sociaux dans le cadre de la Stratégie Nunavut 3000	22

Conclusion	23
À propos de l’audit	24
Recommandations et réponses	29
Annexe—Descriptions textuelles des pièces	39

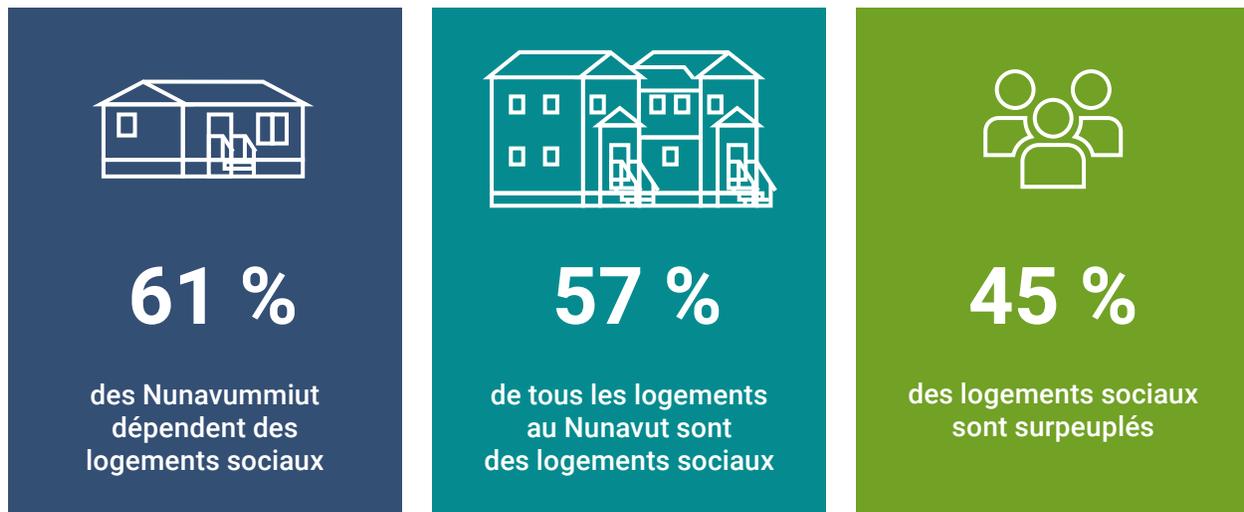
Introduction

Contexte

Logements au Nunavut

1. Le Nunavut fait face à une grave crise du logement. En raison des coûts élevés de l'accession à la propriété, de la disponibilité limitée de logements abordables et de leur situation socioéconomique en général (revenu faible, par exemple), il est difficile pour bon nombre de Nunavummiut d'être propriétaires d'une maison ou de se payer un logement sans subvention. Plus de 60 % des Nunavummiut dépendent des logements sociaux, c'est-à-dire des logements subventionnés selon le revenu des locataires et leur capacité à payer un loyer. Selon le dernier recensement de Statistique Canada (2021), 84 % des Nunavummiut sont des Inuit. Les Inuit représentent environ 97 % des locataires de logements sociaux au Nunavut.
2. Les données du Recensement de 2021 de Statistique Canada montrent qu'environ le tiers des Inuit au Nunavut vivent dans des logements nécessitant des réparations majeures. Celles-ci comprennent de la plomberie ou du câblage électrique défectueux ou encore des travaux structurels visant à réparer les murs, le toit, le plancher ou le plafond. De plus, les mêmes données montrent qu'environ le tiers des Nunavummiut vivent dans des logements qui ne comptent pas suffisamment de chambres à coucher pour les membres du ménage. De nombreux logements sociaux sont surpeuplés (voir la [pièce 1](#)).
3. Le climat, le contexte socioéconomique et l'emplacement géographique du Nunavut rendent la construction et la gestion de logements complexes, ce qui entraîne des coûts de construction, d'entretien et de fonctionnement élevés. La Société d'habitation du Nunavut gère des logements sociaux dans 25 collectivités dispersées dans 3 régions couvrant 1,9 million de kilomètres carrés (voir la [pièce 2](#)). Chacune des collectivités du territoire n'est accessible que par voie aérienne, et la réception de fournitures comme les matériaux de construction n'est possible par voie maritime que certains mois de l'année.

Pièce 1 – Beaucoup de Nunavummiut dépendent de logements sociaux surpeuplés

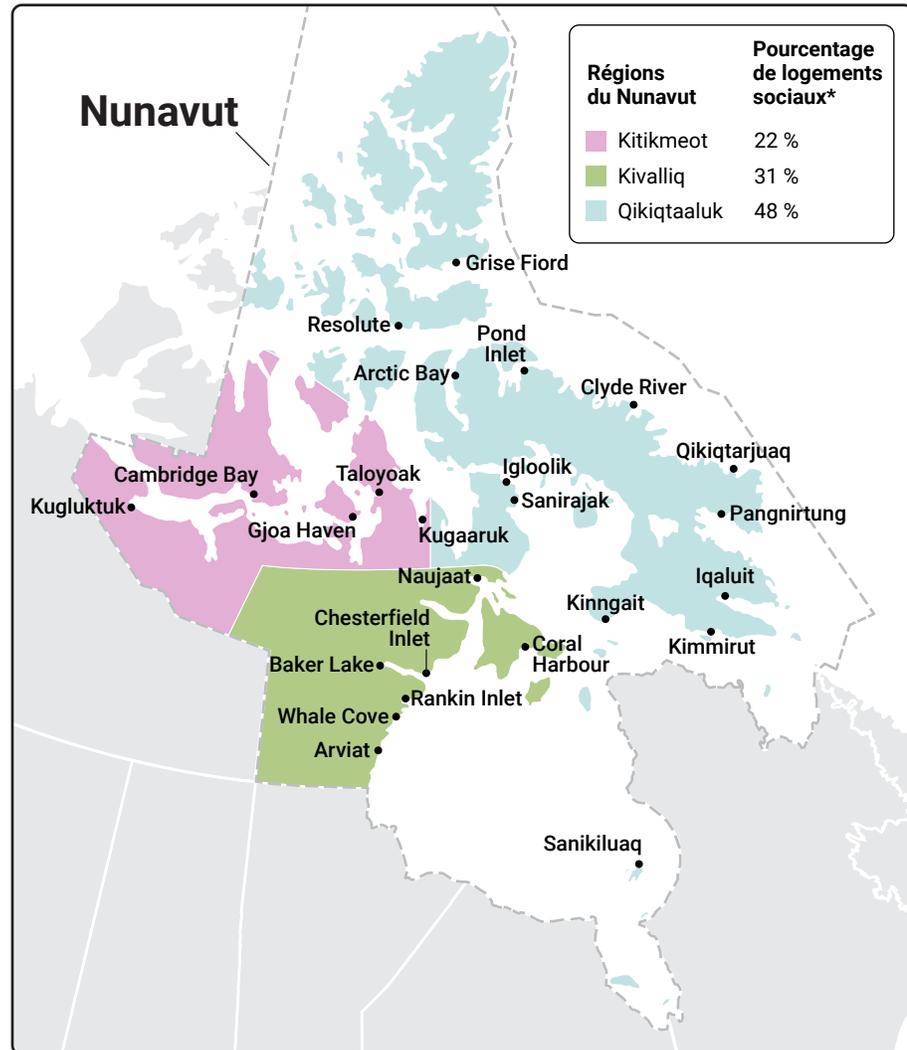


Source : D'après des données de la Société d'habitation du Nunavut

Lire la description textuelle de la pièce 1

4. En octobre 2022, le gouvernement du Nunavut et la Société ont lancé la Stratégie Nunavut 3000, aussi appelée Igluliuqatigiingniq (qui signifie « construire des maisons ensemble »). Celle-ci vise à accroître l'offre de logements du territoire en ajoutant 3 000 logements d'ici 2030.
5. La Stratégie est collaborative et comprend beaucoup de partenaires, dont le gouvernement du Nunavut, le gouvernement fédéral ainsi que des organisations inuites et du secteur privé. La Société a signé une entente de partenariat de dix ans avec une entreprise de construction inuite pour faciliter l'atteinte de son objectif, à savoir fournir 1 400 logements sociaux d'ici 2030.
6. En 2008, nous avons rendu compte des résultats d'un [audit axé sur les logements sociaux au Nunavut](#). Cet audit a permis de constater que la Société n'avait pas surveillé suffisamment l'entretien des logements sociaux ni l'état général de son parc de logements. Il a également permis de constater qu'elle n'avait pas surveillé suffisamment les activités des organismes locaux d'habitation dans les collectivités du Nunavut.

Pièce 2 – Logements sociaux dans les régions et les collectivités du Nunavut



*D'après des données au 31 mars 2024. Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas à 100 %.

Source : D'après des données de la Société d'habitation du Nunavut

Lire la description textuelle de la pièce 2

Rôles et responsabilités

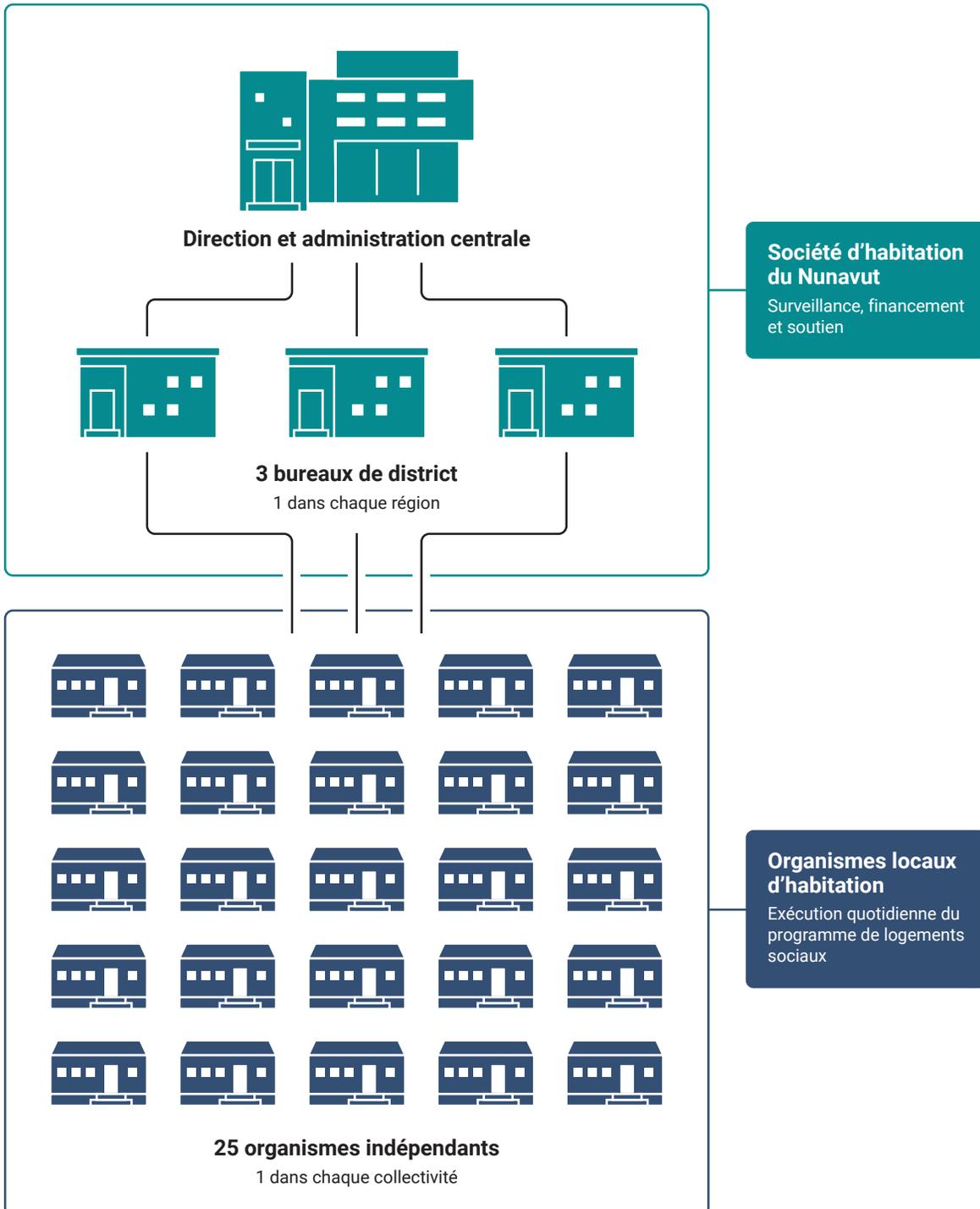
7. La Société, un organisme public du gouvernement du Nunavut, a été créée en 2000 aux termes de la [Loi sur la Société d'habitation du Nunavut](#). Elle a pour mandat de créer, de coordonner et d'administrer des programmes de logement donnant aux familles et aux personnes seules du Nunavut un accès équitable à un éventail de possibilités de logement abordable.

8. La Société gère les logements sociaux en collaboration avec des organismes locaux d'habitation, qui sont en place dans chacune des 25 collectivités du territoire (voir la [pièce 3](#)). Ces organismes indépendants ont leurs propres règlements et comprennent les associations et offices locaux d'habitation. Bien que la plupart des organismes locaux d'habitation soient des associations créées aux termes de la [Loi sur les sociétés](#), six collectivités ont des offices locaux d'habitation constitués aux termes de la Loi sur la Société d'habitation du Nunavut. La Société a conclu une entente de gestion avec chacun des organismes locaux d'habitation. Les responsabilités de ces organismes comprennent : la réception et l'évaluation des demandes de logements sociaux; la tenue à jour des listes d'attente pour les logements sociaux; l'attribution des logements sociaux; la perception des loyers; et l'entretien et la modernisation des logements conformément aux politiques et aux procédures de la Société.

9. La Société, par l'intermédiaire de son siège social, de sa direction et de ses trois bureaux de district (un dans chacune des régions du territoire), est responsable de la surveillance et de l'évaluation régulières des activités des organismes locaux d'habitation pour garantir que ces derniers exécutent son programme de logements sociaux efficacement et conformément à ses politiques et à ses procédures établies. Elle finance, soutient et surveille ces partenaires de prestation de services indépendants.

10. Au 31 mars 2024, la valeur du parc de logements sociaux de la Société, qui comptait près de 6 000 logements, s'élevait à 789,3 millions de dollars. La majeure partie du financement des dépenses de fonctionnement et en capital du programme de logements sociaux provient du gouvernement du Nunavut et du gouvernement du Canada. Les dépenses de fonctionnement de la Société pour la gestion et l'entretien du parc de logements sociaux de 2021-2022 à 2023-2024 s'élevaient en moyenne à 238 millions de dollars par année. Ses dépenses en capital pour les logements sociaux au cours de la même période s'élevaient en moyenne à 81 millions de dollars par année.

Pièce 3 – Structure de gouvernance pour la surveillance et la gestion des logements sociaux au Nunavut



Source : D'après des données de la Société d'habitation du Nunavut

[Lire la description textuelle de la pièce 3](#)

Ce que nous avons audité

11. **Objectif** — Cet audit visait à déterminer si la Société d’habitation du Nunavut avait fourni aux Nunavummiut un accès équitable à des logements sociaux convenables et géré le caractère adéquat de son parc de logements sociaux pour les Nunavummiut :

- **Accès équitable** — L’approche de la Société à l’égard de l’accès équitable repose sur des directives relatives aux systèmes de notation, qui exigent que les collectivités attribuent les logements sociaux en fonction de certains critères définis, comme l’abordabilité, le caractère adéquat et la taille.
- **Taille** — La Société définit un logement de taille convenable comme un logement qui compte un nombre suffisant de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage qui l’occupe, conformément à la Norme nationale d’occupation. Cette norme indique le nombre de personnes qui peuvent habiter dans un logement donné compte tenu du nombre de chambres à coucher.
- **Caractère adéquat** — La Société définit un logement adéquat comme un logement qui ne nécessite pas de réparations majeures. Celles-ci peuvent comprendre des travaux visant à régler des problèmes comme l’absence d’eau courante chaude ou froide, d’une toilette intérieure, d’un bain ou d’une douche.

12. **Importance de cet audit** — Fournir un accès équitable à des logements sociaux convenables et adéquats aux personnes qui en ont le plus besoin est essentiel à la sécurité et au bien-être des Nunavummiut. Le manque de logements appropriés peut avoir des répercussions graves, comme l’itinérance, des problèmes de dépendance et de santé et des niveaux de violence familiale accrus.

13. La section intitulée [À propos de l’audit](#), à la fin du présent rapport, donne des précisions sur l’objectif, l’étendue, la méthode et les critères de l’audit.

Constatations et recommandations

La Société d’habitation du Nunavut n’a pas fourni un accès équitable à des logements sociaux convenables

Importance de cette constatation

14. Cette constatation est importante parce que, sans un système équitable d’attribution de logements sociaux convenables, la priorité pourrait ne pas être accordée aux personnes qui ont le plus besoin

de ces logements. Cela est particulièrement important au Nunavut, où il n'y a pas suffisamment de logements sociaux pour répondre à la demande.

Aucun contrôle du respect des directives de la Société à l'égard des systèmes de notation utilisés pour attribuer les logements sociaux

Constatations

15. Pour faciliter l'accès équitable aux logements, la Société d'habitation du Nunavut a créé des lignes directrices afin que tous les organismes locaux d'habitation élaborent des systèmes de notation leur permettant d'évaluer les demandes de logements sociaux. L'application appropriée de ces systèmes devrait permettre aux demandeuses et aux demandeurs qui ont le plus besoin des logements sociaux d'obtenir le plus grand nombre de points. Conformément aux lignes directrices de la Société, lorsqu'un logement social devient disponible dans une collectivité, la demandeuse ou le demandeur ayant le plus grand nombre de points devrait y avoir accès en priorité.

16. Dans les lignes directrices de la Société, les principales catégories pour l'attribution de points sont les suivantes :

- **Abordabilité** – Des points sont attribués si la demandeuse ou le demandeur consacre plus de 30 % du revenu brut du ménage au logement; plus le pourcentage du revenu consacré au logement est élevé, plus le nombre de points attribués augmente.
- **Taille** – Des points sont attribués en fonction du nombre de chambres à coucher auquel le ménage de la demandeuse ou du demandeur a droit; plus le nombre de chambres à coucher nécessaires est élevé, plus le nombre de points attribués augmente.
- **Caractère adéquat** – Des points sont attribués en fonction de l'état physique du logement actuel du ménage de la demandeuse ou du demandeur; un plus grand nombre de points est attribué aux demandeuses et aux demandeurs qui vivent dans des logements dont l'état physique est moins bon.

17. Nous avons constaté que la Société n'avait pas vérifié si les systèmes de notation des 25 collectivités étaient conformes à ses directives de conception. Nous avons examiné tous les systèmes de notation et constaté qu'aucun d'entre eux n'était conforme aux directives de la Société. Même si certaines variations étaient permises dans les systèmes de notation pour tenir compte des besoins précis des collectivités, nous avons relevé des variations dans les principales catégories de l'abordabilité, de la taille et du caractère adéquat dans les collectivités de deux des trois régions; ces principales catégories auraient dû être uniformes dans toutes les collectivités.

18. Par exemple, nous avons constaté qu'aucun point n'était attribué pour l'abordabilité dans les systèmes de notation de toutes les collectivités d'une région. Or cela pourrait avoir nui aux demandeuses et aux demandeurs ayant des difficultés financières plus importantes. En outre, les systèmes de notation utilisés dans toutes les collectivités de cette région, sauf une, ne limitaient pas le nombre de points attribués aux demandeuses et aux demandeurs selon le temps passé sur la liste d'attente, et ce, même si les lignes directrices de la Société prévoient un nombre maximal de points pour ce critère. Par conséquent, les systèmes de notation de ces collectivités accordaient la priorité aux demandeuses et aux demandeurs qui attendaient depuis le plus longtemps, ce qui réduisait l'importance relative d'autres facteurs, comme le revenu du ménage.

Recommandation

19. La Société d'habitation du Nunavut devrait surveiller les organismes locaux d'habitation sur une base régulière pour s'assurer qu'ils suivent et mettent en œuvre ses directives relatives aux systèmes de notation.

Réponse de la Société – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Surveillance limitée de l'attribution équitable des logements sociaux par les organismes locaux d'habitation

Constatations

20. La Société d'habitation du Nunavut doit examiner et vérifier toutes les attributions de logements sociaux après que le conseil d'administration de l'organisme local d'habitation pertinent eut pris une décision et avant qu'un locataire soit avisé, pour garantir un accès équitable aux logements sociaux. Même si nous avons constaté que la Société avait examiné certaines des recommandations d'attribution faites aux conseils d'administration des organismes locaux d'habitation, dans l'ensemble, elle n'a pas respecté l'exigence selon laquelle elle devait examiner et vérifier toutes les attributions effectuées au cours de la période visée par l'audit.

21. Nous avons aussi constaté que la Société n'avait pas tenu un registre de tous les logements sociaux attribués par les organismes locaux d'habitation. Par conséquent, elle n'a pas pu démontrer que les logements sociaux étaient attribués équitablement et aux personnes qui en avaient le plus besoin.

22. Nous avons tenté de déterminer si les logements sociaux avaient été attribués aux demandeuses et aux demandeurs ayant le plus grand nombre de points dans l'ensemble du territoire, mais nous n'avons pas été en mesure de le faire en raison du manque de données disponibles. Cela est préoccupant étant donné qu'il y a plus de 15 ans, dans le cadre de notre [audit sur les logements sociaux au Nunavut](#), nous avons recommandé que la Société veille à ce que les décisions d'attribution respectent ses propres politiques et soient documentées.

23. Nous avons également constaté que la Société n'avait pas fourni de directives claires aux organismes locaux d'habitation quant à l'attribution équitable de logements aux locataires qui demandent un changement de logement social pour diverses raisons (comme le surpeuplement). Ses directives n'indiquaient pas clairement si et comment les organismes locaux d'habitation devaient prioriser les locataires plutôt que les nouvelles demandeuses et les nouveaux demandeurs ni comment les demandes de transfert des locataires devaient être évaluées et priorisées. Nous avons constaté des écarts dans la façon dont les demandes de transfert des locataires étaient évaluées et priorisées par les différents organismes locaux d'habitation.

Recommandation

24. La Société d'habitation du Nunavut devrait surveiller les attributions, tenir un registre de tous les logements sociaux attribués et prendre des mesures correctives lorsqu'elle relève des attributions qui ne sont pas équitables, transparentes ou conformes à ses politiques.

Réponse de la Société – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Recommandation

25. La Société d'habitation du Nunavut devrait élaborer et communiquer des directives claires qui aideront les organismes locaux d'habitation à évaluer les demandes de transfert des locataires et les demandes de nouvelles demandeuses et de nouveaux demandeurs ainsi qu'à établir leur ordre de priorité pour s'assurer que les logements sociaux soient attribués équitablement aux deux groupes.

Réponse de la Société – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Contrôle insuffisant des listes d'attente pour les logements sociaux

Constatations

26. Les demandeuses et demandeurs admissibles étaient placés sur une liste d'attente dans le but d'avoir accès à des logements sociaux. La Société était chargée de l'examen et de la vérification des listes d'attente pour les logements sociaux des 25 collectivités. Les responsables de la Société nous ont dit avoir examiné ces listes d'attente tous les mois ou tous les trois mois. Toutefois, en examinant le dernier exercice de la période visée par l'audit (2023-2024), nous avons constaté que la Société ne pouvait fournir aucun élément probant démontrant qu'elle examinait ces listes d'attente tous les mois ou tous les trois mois. La Société nous a informés que son examen des listes d'attente avait peut-être été effectué verbalement avec les organismes locaux d'habitation.

27. Nous avons constaté qu'il y avait 25 listes d'attente pour les logements sociaux, une pour chaque collectivité, sous forme de feuilles de calcul tenues à jour par les organismes locaux d'habitation. Nous avons aussi constaté que les listes d'attente n'étaient pas normalisées dans l'ensemble du territoire et que les renseignements recueillis sur les demandeuses et demandeurs, comme les données sur les **aînés et aînés**¹ et les personnes en situation de handicap, n'étaient pas uniformes. Par conséquent, la Société peut difficilement regrouper et analyser ces renseignements. Ce regroupement est important pour que la Société puisse disposer de renseignements sur la demande de logements sociaux dans l'ensemble du territoire, y compris les besoins en matière d'accessibilité.

28. Nous avons constaté qu'au 31 mars 2024, seulement 13 des 25 listes d'attente pour les logements sociaux contenaient des données sur les demandeuses aînées et les demandeurs aînés. De plus, dans ces 13 listes d'attente, l'information sur les aînées et aînés ne faisait pas l'objet d'un suivi uniforme, ce qui rendait difficile le regroupement du nombre total d'aînées et aînés en attente de logements sociaux. Cela est important parce que la Société a pour mandat de fournir un accès équitable aux logements sociaux. En outre, dans son plan d'activités 2023-2026, la Société priorise les aînées et aînés afin que ces personnes puissent plus facilement vieillir chez elles dans des logements accessibles.

29. Nous avons également constaté que les listes d'attente contenaient peu de renseignements sur les demandeuses et demandeurs en situation de handicap. La Société ne pouvait donc pas déterminer la demande de logements sociaux accessibles pour les

1 **Aînées et aînés** – Personnes âgées de 60 ans ou plus habitant au Nunavut.

Source : Société d'habitation du Nunavut

personnes en situation de handicap ni depuis combien de temps ces personnes attendaient des logements sociaux. Sans cette information, la Société ne savait pas quelle était la demande de modifications aux fins d'accessibilité, comme des rampes, et ignorait comment mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

30. D'après l'information contenue dans les listes d'attente, nous avons constaté que le nombre total de demandeuses et demandeurs avait augmenté : il est passé de 3 123 en mars 2023 à 3 348 en mars 2024. Au cours de cette période, le temps moyen passé par les demandeuses et demandeurs sur la liste d'attente a augmenté de près de quatre mois. Notre analyse des listes d'attente au 31 mars 2024 nous a permis de constater que les demandeuses et demandeurs demeuraient sur la liste d'attente pendant 4,5 ans en moyenne. Cependant, en raison du manque de données sur les logements attribués, nous n'avons pas pu déterminer combien de temps les demandeuses et demandeurs sur la liste d'attente avaient attendu avant que des logements sociaux leur soient attribués.

Recommandation

31. La Société d'habitation du Nunavut devrait élaborer une approche normalisée à l'égard de la collecte et de l'analyse de renseignements sur les listes d'attente pour les logements sociaux, et veiller à ce qu'elle soit mise en œuvre dans chaque collectivité. Les renseignements devraient comprendre des données sur les besoins en logements sociaux, y compris ceux des aînées et aînés et des personnes nécessitant des modifications aux fins d'accessibilité.

Réponse de la Société – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Absence d'évaluation des besoins en matière d'accessibilité

Constatations

32. Nous avons constaté que la Société n'avait pas évalué les besoins en matière d'accessibilité relatifs aux logements sociaux des aînées et aînés et des personnes en situation de handicap. Par exemple, elle n'avait pas surveillé, suivi, ni analysé les demandes de mesures d'adaptation des aînées et aînés et des personnes en situation de handicap, ni surveillé la façon dont les organismes locaux d'habitation géraient ces demandes.

33. Nous avons constaté que la Société n'avait pas de système de suivi en place pour indiquer les logements sociaux qui sont accessibles dans l'ensemble du territoire. Chaque bureau de district avait un

document distinct indiquant les logements qui sont accessibles dans sa région, mais cette information faisait l'objet d'un suivi manuel, n'était pas uniforme d'un bureau de district à l'autre et n'était pas intégrée dans les systèmes de la Société sur son parc de logements.

34. L'étude sur les besoins en logements au Nunavut menée en 2023-2024 par la Société a établi un besoin croissant de logements sociaux destinés aux aînées et aux aînés (définis comme des personnes de 65 ans ou plus dans l'étude) ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. Toutefois, la Société n'a pas déterminé dans l'étude le nombre de logements sociaux accessibles qu'elle devait construire ni l'endroit où ces logements devraient être construits. Nous avons constaté que la Société n'avait aucun plan quant à la façon de répondre aux besoins d'accessibilité des Nunavummiut vivant dans des logements sociaux.

Recommandation

35. La Société d'habitation du Nunavut devrait réaliser une évaluation des besoins axée sur les aînées et aînés et les personnes en situation de handicap. Elle devrait se servir de l'information qui en résultera pour prévoir les modifications à apporter aux logements sociaux, planifier les constructions à venir, y compris l'endroit où elles seront situées, et veiller à ce que ces logements soient attribués en conséquence.

Réponse de la Société – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Recommandation

36. La Société d'habitation du Nunavut devrait recenser les logements sociaux qui répondent aux besoins d'accessibilité des aînées et aînés et des personnes en situation de handicap et intégrer cette information dans son système sur son parc de logements.

Réponse de la Société – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

La Société d'habitation du Nunavut n'a pas géré efficacement l'état de son parc de logements sociaux

Importance de cette constatation

37. La gestion efficace de l'état du parc de logements sociaux permet à la Société de déterminer le caractère adéquat de ses logements sociaux, de prévoir le financement nécessaire et de gérer les risques liés aux logements en mauvais état. Cela est important parce que l'état des logements peut avoir une incidence sur la santé et le bien-être des Nunavummiut ainsi que sur la durabilité à long terme du parc de logements sociaux de la Société. Selon la Société, près de 1 900 des quelque 6 000 logements sociaux qu'elle gère ont été construits il y a plus de 40 ans.

Inefficacité des systèmes d'information utilisés pour gérer le parc de logements sociaux

Constatations

38. Nous avons constaté que la Société n'avait pas de systèmes d'information efficaces pour gérer son parc de logements sociaux. Elle utilisait plusieurs systèmes d'information distincts, dont des feuilles de calcul, pour assurer le suivi des renseignements clés sur son parc de logements sociaux. Ces renseignements comprenaient :

- la date de construction;
- l'évaluation de l'état du logement;
- les activités d'entretien;
- la location;
- la valeur de la propriété.

39. Ces systèmes n'étaient pas intégrés. La Société a pu fournir une liste des logements sociaux qu'elle gère, mais elle n'avait pas attribué à chaque logement social un numéro unique ou un identifiant pouvant être utilisé dans l'ensemble des systèmes d'information. Par conséquent, elle n'a pas pu regrouper ni suivre les renseignements clés sur chaque logement social, et n'a pas non plus pu garantir l'intégrité des données.

40. Un exemple d'inefficacité est le système du programme d'inspection des logements de la Société, utilisé pour suivre l'évaluation de l'état des logements sociaux. Une inspection de l'état physique et de la fonctionnalité des logements détermine leur évaluation. Celle-ci est essentielle à la planification des activités d'entretien, à l'établissement de prévisions et à la détermination de l'entretien préventif ou de la

nécessité de réparations immédiates. L'évaluation est aussi importante parce que l'un des facteurs de calcul du loyer est l'état du logement. Les locataires vivant dans des logements sociaux dont l'évaluation de l'état est inférieure à la moyenne de la collectivité sont censés payer un loyer réduit.

41. Les données d'évaluation de l'état des logements tirées du système du programme d'inspection des logements devaient être entrées manuellement dans un système distinct utilisé pour calculer le loyer. Nous avons examiné un échantillon représentatif de 51 logements sociaux et constaté que, pour 32 d'entre eux (63 %), l'évaluation de l'état dans le système de calcul du loyer ne correspondait pas à la dernière évaluation de leur état dans le système du programme d'inspection des logements. Cela signifie que, pour la majorité des logements dans notre échantillon, les locataires auraient pu avoir payé un loyer supérieur ou inférieur à celui qu'ils auraient dû payer si l'évaluation de l'état du logement avait été mise à jour.

42. La Société nous a informés que le système du programme d'inspection des logements avait des problèmes de fonctionnalité, surtout en raison de limites de bande passante et de connectivité dans les collectivités. Ce système a cessé d'être utilisé en mars 2024 et n'a pas été entièrement remplacé au cours de la période visée par l'audit. Depuis que le système n'est plus utilisé, aucune inspection de l'état des logements n'a été effectuée.

43. De plus, nous avons constaté que le système utilisé pour surveiller l'entretien des logements sociaux ne permettait pas une surveillance efficace et efficiente. Le système avait été conçu pour ne contenir des données que pour un seul exercice financier et ne fournissait aucune information en temps réel. En outre, les données annuelles de ce système étaient contenues dans 25 bases de données distinctes, une pour chaque organisme local d'habitation, et il n'était pas possible de les regrouper, de dégager des tendances pluriannuelles, de planifier les activités d'entretien à venir et d'établir un budget pour ces activités.

44. Au moment de notre audit, la Société mettait en œuvre un nouveau système infonuagique pour le suivi de son parc de logements sociaux et de ses activités d'entretien. Elle a expliqué que ce nouveau système remplacerait le système d'inspection de l'état des logements qu'elle avait récemment cessé d'utiliser et le système qu'elle utilisait pour le suivi des activités d'entretien. Elle s'attendait à achever la mise en œuvre des principaux modules, dont celui d'entretien préventif, au cours de l'exercice 2025-2026.

Recommandation

45. La Société d'habitation du Nunavut devrait s'assurer que le nouveau système infonuagique mis en œuvre comprend des renseignements complets et intégrés sur son parc de logements sociaux pour pouvoir gérer efficacement ses logements sociaux et prendre des décisions éclairées.

Réponse de la Société – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

La Société n'a pas vérifié si l'entretien préventif des logements sociaux était réalisé

Constatations

46. L'entretien préventif comprend des inspections régulières, des activités d'entretien et des ajustements pour cerner et régler les problèmes potentiels avant qu'ils entraînent des réparations coûteuses. Les organismes locaux d'habitation sont responsables de l'entretien préventif des logements sociaux, tandis que la Société est responsable de la surveillance des activités d'entretien des organismes locaux d'habitation.

47. Nous avons constaté que la Société n'avait pas exigé que les organismes locaux d'habitation respectent l'obligation de soumettre leur plan annuel ou leur rapport d'avancement semestriel. Chaque organisme local d'habitation devait élaborer un plan annuel décrivant ses objectifs opérationnels pour l'exercice, y compris les activités d'entretien et les réparations, ainsi que son budget et ses objectifs de dépenses. La Société est responsable de l'examen de ces plans annuels et de ces rapports d'avancement semestriels, mais elle n'en a demandé aucun au cours de la période visée par l'audit. Par conséquent, elle n'a pas surveillé les réparations ni les activités d'entretien, dont l'entretien préventif.

48. Nous avons examiné un échantillon représentatif de 51 logements sociaux tiré de la population totale et leurs dossiers d'entretien pour l'exercice 2023-2024 afin de déterminer ce que la Société aurait constaté si elle avait vérifié la réalisation de l'entretien préventif.

49. Nous avons constaté qu'aucun d'entretien préventif n'avait été réalisé pour 15 des logements sociaux (29 %) dans notre échantillon. Cela est préoccupant, car au moins une activité d'entretien préventif devrait être réalisée et documentée chaque année (vérification des détecteurs de fumée, par exemple). Pour les 36 autres logements (71 %)

dans notre échantillon, bien que certaines activités d'entretien préventif aient été réalisées, la réalisation de seulement environ la moitié de celles-ci avait été documentée.

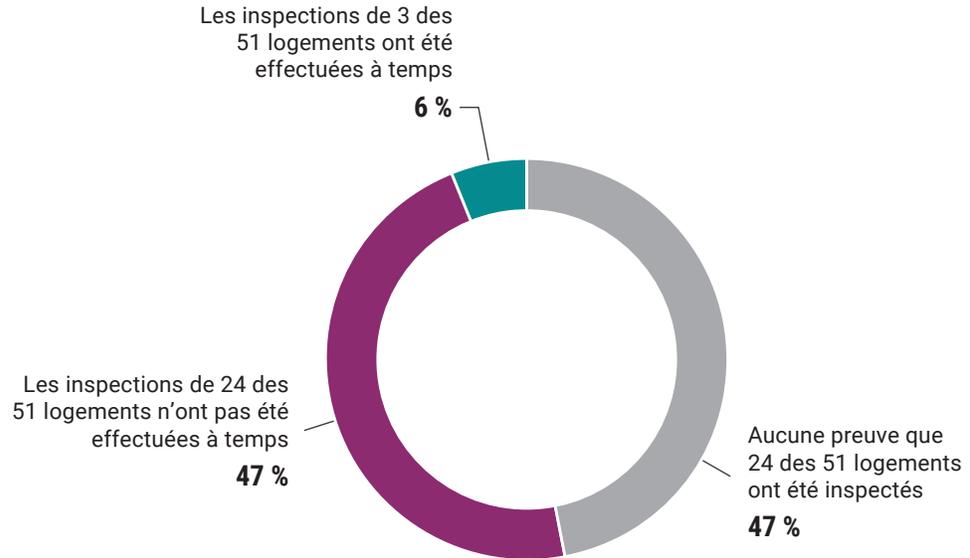
50. Le programme d'entretien de la Société exige que les organismes locaux d'habitation effectuent une inspection de l'état de chaque logement social tous les deux ans dans le cadre du programme d'entretien préventif. Une telle inspection permet d'évaluer l'état physique et la fonctionnalité des logements. Nous avons constaté que les inspections requises de l'état des logements n'étaient pas effectuées. Nous avons analysé les dates des dernières inspections de l'état de tous les logements sociaux dans le système du programme d'inspection des logements au 31 mars 2024, et avons constaté que ces inspections dataient, en moyenne, d'il y a six ans.

51. Nous avons examiné les données du système du programme d'inspection des logements qui a récemment cessé d'être utilisé pour le même échantillon représentatif de 51 logements sociaux afin de déterminer si les inspections de l'état des logements avaient été effectuées à temps. Nous avons constaté qu'au 31 mars 2024, 48 inspections (94 %) n'étaient pas étayées par des éléments probants (47 %) ou n'avaient pas été effectuées à temps (47 %) [voir la [pièce 4](#)].

52. L'entretien des ventilateurs récupérateurs de chaleur fait partie de l'entretien préventif. Ces appareils peuvent améliorer la qualité de l'air, contrôler l'humidité et prévenir l'accumulation d'humidité et les moisissures. Nous avons constaté que la Société n'assurait pas le suivi de l'entretien préventif des ventilateurs récupérateurs de chaleur de ses logements sociaux. La Société n'a pas été en mesure de produire une liste de ses logements sociaux équipés de tels appareils. Cette situation est préoccupante étant donné que notre [rapport d'audit de 2018 sur les changements climatiques au Nunavut](#) a révélé que la Société ne procédait pas à l'entretien de ses ventilateurs récupérateurs de chaleur comme l'exigeaient ses procédures.

53. Nous avons également constaté que la Société ne disposait pas de renseignements à jour sur les niveaux de moisissures pour la majorité de son parc de logements sociaux. Elle contrôlait mal les travaux d'assainissement des moisissures nécessaires ou achevés dans ses logements sociaux. Nous avons constaté que ces renseignements, consignés par la Société dans une feuille de calcul, étaient incohérents et incomplets. Cette situation est préoccupante, car les moisissures peuvent présenter des risques pour la santé. Santé Canada a signalé que les personnes vivant dans des maisons où les moisissures et l'humidité sont présentes étaient plus susceptibles de souffrir de problèmes de santé, tels qu'une irritation des yeux, du nez et de la gorge, une respiration sifflante et un essoufflement.

Pièce 4 – Seulement 6 % des inspections de l'état des logements dans notre échantillon ont été effectuées pendant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024



Remarque : D'après l'examen d'un échantillon représentatif de 51 logements pour déterminer si les inspections de l'état des logements ont été effectuées à temps.

[Lire la description textuelle de la pièce 4](#)

Recommandation

54. La Société d'habitation du Nunavut devrait faire respecter l'obligation pour les organismes locaux d'habitation de soumettre leur plan annuel et leur rapport d'avancement semestriel. Elle devrait examiner ces plans annuels et les rapports d'avancement semestriels.

Réponse de la Société – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Recommandation

55. La Société d'habitation du Nunavut devrait contrôler et documenter sa surveillance de l'entretien préventif sur l'ensemble du territoire, y compris les inspections de l'état des logements, les moisissures et les ventilateurs récupérateurs de chaleur, afin de s'assurer que les logements sont correctement entretenus.

Réponse de la Société – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

La Société d'habitation du Nunavut n'a pas communiqué clairement ses progrès et doit relever des défis pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la Stratégie Nunavut 3000

Importance de cette constatation

56. La fourniture de logements sociaux pour répondre à la crise croissante du logement au Nunavut est une grande priorité du gouvernement du Nunavut. Les problèmes liés aux logements sociaux dans le territoire existent depuis des décennies et font que bon nombre de Nunavummiut vivent dans des conditions ayant des répercussions négatives sur leur santé, leur sécurité et leur bien-être social.

Manque de clarté dans la communication des progrès réalisés par rapport aux objectifs de la Stratégie Nunavut 3000

Constatations

57. Les membres de la sixième Assemblée législative du Nunavut ont été élus en octobre 2021. En mars 2022, la sixième Assemblée législative du Nunavut a présenté son mandat : Katujjiluta. Ce mandat prévoit l'ajout d'au moins 1 000 logements sur le territoire. En octobre 2022, le gouvernement du Nunavut a lancé sa Stratégie Nunavut 3000, qui décrit l'objectif du territoire d'ajouter 3 000 logements d'ici 2030. La Société a adopté cette stratégie pour aider le gouvernement à s'acquitter de son engagement à accroître le nombre de logements dans le territoire. Ainsi, les 3 000 logements à fournir dans le cadre de la Stratégie comprennent les 1 000 logements promis par le gouvernement aux termes de son mandat : la Stratégie ajoutait 2 000 logements aux 1 000 logements déjà promis.

58. Les 3 000 logements à fournir dans le cadre de la Stratégie Nunavut 3000 comprenaient 1 400 logements sociaux à fournir par la Société (voir la [pièce 5](#)). Cette dernière a estimé que la fourniture de ces logements sociaux coûterait environ 1,2 milliard de dollars.

Pièce 5 – Logements sociaux à fournir dans le cadre de la Stratégie Nunavut 3000, par collectivité

Collectivité	Objectifs de logements sociaux fixés par la Société
Arctic Bay	50
Arviat	166
Baker Lake	76
Cambridge Bay	50
Chesterfield Inlet	14
Clyde River	16
Coral Harbour	45
Gjoa Haven	50
Grise Fiord	6
Igloolik	80
Iqaluit	284
Kimmirut	12
Kinngait	70
Kugaaruk	22
Kugluktuk	41
Nauyasat	51
Pangnirtung	48
Pond Inlet	33
Qikiqtarjuaq	20
Rankin Inlet	132
Resolute Bay	21
Sanikiluaq	12
Sanirajak	22
Taloyoak	60
Whale Cove	30
Total	1 411

Source : D'après des données tirées du Rapport d'avancement 2022 et 2023 pour la Stratégie Nunavut 3000, Société d'habitation du Nunavut

59. Selon le Rapport d'avancement 2022 et 2023 pour la Stratégie Nunavut 3000, la Société a achevé la construction de 103 logements sociaux en 2022-2023. Les dossiers de la Société au 31 décembre 2024 indiquaient que ce nombre avait augmenté, passant à 221 en 2022-2023. Nous avons constaté que la construction de ces 221 logements avait commencé avant que la Stratégie ne soit lancée et avant que le gouvernement ne s'engage, dans le cadre de son mandat, à ajouter 1 000 logements sur le territoire. Étant donné que la Société a compté ces 221 logements dans les 1 400 logements sociaux promis dans le cadre de la Stratégie, il lui restait à fournir 1 179 logements sociaux. Nous avons constaté que la Société n'avait pas clairement communiqué dans la Stratégie qu'elle compterait les logements dont la construction avait commencé avant le lancement de la Stratégie.

60. En outre, nous avons constaté que les objectifs de construction de logements sociaux énoncés dans la Stratégie étaient fondés sur le nombre de nouveaux logements mis en chantier chaque année et non sur le nombre de logements achevés. Cela veut dire que les objectifs ne tenaient pas compte du nombre de logements qui seraient prêts à être occupés pour une année donnée. Pour 2023-2024, la Société a déclaré qu'elle avait atteint son objectif annuel de 150 nouveaux logements sociaux, mais seulement 18 (12 %) de ces logements étaient prêts à être occupés, 132 (88 %) étant encore en construction à la fin de notre période d'audit (voir la [pièce 6](#)).

Pièce 6 – Depuis le lancement de la Stratégie Nunavut 3000 en octobre 2022, la construction de 18 logements sociaux avait été commencée et achevée au 31 décembre 2024

Collectivité	Construction commencée pendant l'exercice 2023-2024 et en cours	Construction commencée pendant l'exercice 2023-2024 et achevée
Arctic Bay	20	0
Arviat	20	0
Baker Lake	20	0
Cambridge Bay	12	0
Chesterfield Inlet	0	0
Clyde River	0	0
Coral Harbour	0	0
Gjoa Haven	20	0

Collectivité	Construction commencée pendant l'exercice 2023-2024 et en cours	Construction commencée pendant l'exercice 2023-2024 et achevée
Grise Fiord	0	0
Igloolik	0	0
Iqaluit	0	18
Kimmitut	0	0
Kinngait	0	0
Kugaaruk	0	0
Kugluktuk	0	0
Naujaat	0	0
Pangnirtung	0	0
Pond Inlet	0	0
Qikiqtarjuaq	0	0
Rankin Inlet	20	0
Resolute Bay	0	0
Sanikiluaq	0	0
Sanirajak	0	0
Taloyoak	20	0
Whale Cove	0	0
Total	132	18

Remarque : Aucune construction n'a commencé entre le lancement de la Stratégie Nunavut 3000 en octobre 2022 et le 31 mars 2023.

Source : D'après des données de la Société d'habitation du Nunavut

61. Après la période visée par l'audit, la Société a publié les détails de ses progrès par rapport aux objectifs de construction dans un rapport pouvant être téléchargé à partir de son site Web. Le rapport comprenait des renseignements sur les logements achevés et les logements en construction d'après les permis de construction et les permis d'occuper. Il indiquait que les progrès réalisés par rapport aux objectifs comprenaient des logements qui étaient en construction ou avaient été achevés depuis novembre 2021, date à laquelle a débuté la sixième Assemblée législative du Nunavut. Cependant, contrairement au Rapport

d'avancement 2022 et 2023 pour la Stratégie Nunavut 3000, ce rapport récent ne fournissait pas de détails sur les progrès réalisés par type de logement. Les progrès par rapport à tous les logements résidentiels y étant combinés, il était difficile de déterminer l'état d'avancement des logements sociaux par rapport aux autres types de logements, comme les logements réservés au personnel.

62. Nous avons également constaté que la Société avait établi des facteurs permettant de déterminer le nombre de logements sociaux à construire dans chaque collectivité dans le cadre de la Stratégie, comme les listes d'attente, la population et la densité. Cependant, la Société n'a pas pu démontrer comment ces facteurs avaient influencé la détermination du nombre de logements sociaux à construire dans chaque collectivité.

Obstacles à l'atteinte par la Société d'ici 2030 de ses objectifs de logements sociaux dans le cadre de la Stratégie Nunavut 3000

Constatations

63. Les responsables de la Société nous ont fait part de plusieurs facteurs influençant la construction sur le territoire, y compris un manque de personnel qualifié, notamment des corps de métier, et des problèmes en lien avec l'aménagement des terrains pour les préparer à la construction. Nous avons constaté que la Société avait obtenu les terrains nécessaires pour atteindre ses objectifs de logements sociaux jusqu'à 2024-2025. Les responsables de la Société nous ont fait savoir que pendant notre période d'audit, ils cherchaient toujours à obtenir des terrains pour 2025-2026, et ils ont reconnu que l'obtention de terrains deviendrait un problème au cours des années à venir.

64. Pour être en mesure de financer la construction des 1 400 logements sociaux d'ici 2030, la Société doit se fier au financement en capital annuel du gouvernement du Nunavut. De plus, le gouvernement du Canada assure un financement en capital pour la construction des logements sociaux. Cependant, un accord de financement majeur avec le gouvernement fédéral prendra fin après l'exercice 2027-2028. Comme le nombre de logements sociaux qu'elle peut construire est déterminé en fonction des fonds disponibles, la Société risque de ne pas atteindre ses objectifs de construction. Les responsables de la Société nous ont expliqué que, d'après leurs prévisions, les niveaux de financement actuels devront augmenter d'ici l'exercice 2026-2027 pour que la Société puisse atteindre ses objectifs de construction.

Recommandation

65. La Société d'habitation du Nunavut devrait rendre compte au public des progrès qu'elle réalise par rapport à ses objectifs de construction de logements sociaux dans le cadre de la Stratégie Nunavut 3000, et ce, de façon claire et régulière. Ces rapports d'avancement réguliers devraient présenter :

- la façon dont elle évalue les progrès réalisés;
- le nombre de logements dont la construction commence chaque année et le degré d'achèvement de la construction;
- le nombre de logements achevés chaque année;
- la justification de tout ajustement futur du nombre de logements sociaux à construire dans chaque collectivité.

Réponse de la Société – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Conclusion

66. Nous avons conclu que la Société d'habitation du Nunavut n'a pas fourni aux Nunavummiut un accès équitable à des logements sociaux convenables ni géré le caractère adéquat de son parc de logements sociaux pour les Nunavummiut.

À propos de l'audit

Le présent rapport de certification indépendant sur le logement social au Nunavut a été préparé par le Bureau du vérificateur général du Canada. Notre responsabilité était de donner de l'information, une assurance et des avis objectifs à l'Assemblée législative du Nunavut en vue de l'aider à examiner soigneusement la gestion que fait le gouvernement des ressources et des programmes et d'exprimer une conclusion quant à la conformité du programme de logements sociaux, dans tous ses aspects importants, aux critères applicables.

Tous les travaux effectués dans le cadre du présent audit ont été réalisés à un niveau d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001 – Missions d'appréciation directe de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), qui est présentée dans le Manuel de CPA Canada – Certification.

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes. Cette norme exige que le BVG conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures conformes aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Lors de la réalisation de nos travaux d'audit, nous avons respecté les règles sur l'indépendance et les autres règles de déontologie définies dans les codes de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable au Canada, qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Conformément à notre processus d'audit habituel, nous avons obtenu ce qui suit de la direction de l'entité :

- la confirmation de sa responsabilité à l'égard de l'objet considéré;
- la confirmation que les critères étaient valables pour la mission;
- la confirmation qu'elle nous a fourni tous les renseignements dont elle a connaissance et qui lui ont été demandés ou qui pourraient avoir une incidence importante sur la conclusion ou les constatations comprises dans le présent rapport;
- la confirmation que les faits présentés dans le rapport sont exacts.

Objectif de l'audit

L'objectif de l'audit consistait à déterminer si la Société d'habitation du Nunavut a fourni aux Nunavummiut un accès équitable à des logements sociaux convenables et géré le caractère adéquat de son parc de logements sociaux pour les Nunavummiut.

Étendue et méthode

L'audit comprenait un examen de l'assurance par la Société d'habitation du Nunavut d'un accès équitable à des logements sociaux convenables et de sa gestion du caractère adéquat des logements sociaux. Nous avons également examiné les progrès que la Société avait réalisés par rapport à son objectif de construire 1 400 logements sociaux d'ici 2030, tel qu'il est énoncé dans la Stratégie Nunavut 3000.

L'équipe d'audit a examiné et analysé les documents clés, y compris la Stratégie Nunavut 3000, des évaluations des besoins, des analyses des risques et des lacunes, des documents sur le financement, les manuels et lignes directrices de la Société, les ententes de gestion entre la Société et les organismes locaux d'habitation, ainsi que les politiques pertinentes de la Société. Nous avons également interrogé des responsables de la Société à l'administration centrale, au bureau de la direction et aux bureaux de district, ainsi que des représentantes et représentants des organismes locaux d'habitation, des responsables des hameaux, des partenaires de construction, des membres d'organismes inuits et des dirigeantes et dirigeants communautaires. De plus, nous avons examiné les données et les bases de données connexes que la Société utilisait pour gérer son parc de logements sociaux, comme la liste de logements, les listes d'attente, les rapports d'inspection et les évaluations de l'état des logements.

La taille des échantillons représentatifs, le cas échéant, était suffisante pour tirer des conclusions sur la population échantillonnée à un niveau de confiance d'au moins 90 % et avec une marge d'erreur de tout au plus 10 %. Plus précisément, nous avons sélectionné un échantillon de 51 logements sur les 5 950 logements sociaux constituant le parc de logements sociaux de la Société.

Nous n'avons pas examiné la gestion par la Société des types de logements autres que les logements sociaux (comme les logements pour le personnel). Nous n'avons pas non plus examiné le processus d'approvisionnement, les contrats connexes pour la construction de nouveaux logements et la qualité des activités d'entretien ou des inspections des logements, ni cherché à déterminer si la Société avait respecté les conditions des accords de financement conclus avec le gouvernement fédéral. De plus, nous n'avons pas audité les organismes locaux d'habitation. Les renseignements dont nous disposions sur les organismes locaux d'habitation nous ont été fournis par la Société.

Critères

Pour tirer une conclusion par rapport à l'objectif de notre audit, nous avons utilisé les critères suivants :

Critères	Sources
<p>La Société d'habitation du Nunavut veille à ce que des logements sociaux convenables soient attribués aux Nunavummiut de manière équitable et transparente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes de gestion entre la Société d'habitation du Nunavut et les organismes locaux d'habitation • Société d'habitation du Nunavut, Rapport annuel 2021-2022 • Société d'habitation du Nunavut, Rapport annuel 2022-2023 • Lettres de mandat, 2022 et 2023 • Valeurs sociétales inuites, Inuit Qaujimagatuqangit • Société d'habitation du Nunavut, Rent Scale Procedures Manual (en anglais seulement), 2021 • Société d'habitation du Nunavut, Tenant Relations Manual (en anglais seulement), 2015 • Société d'habitation du Nunavut, Igluliuqatigiingniq « Construire des maisons ensemble » Nunavut 3000 • Société d'habitation du Nunavut, 2022-2026 Business Plan (en anglais seulement) • Société d'habitation du Nunavut, 2023-2026 Business Plan (en anglais seulement) • Société d'habitation du Nunavut, 2024-2026 Business Plan (en anglais seulement) • Société canadienne d'hypothèques et de logement, Norme nationale d'occupation • Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, volume 1b • Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
<p>La Société d'habitation du Nunavut répond aux besoins en matière d'accessibilité des aînés ou aînés et des personnes en situation de handicap.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Société d'habitation du Nunavut, Igluliuqatigiingniq « Construire des maisons ensemble » Nunavut 3000 • Société d'habitation du Nunavut, 2022-2026 Business Plan (en anglais seulement) • Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Critères	Sources
<p>La Société d’habitation du Nunavut gère l’entretien et l’amélioration de son parc de logements sociaux de façon à fournir des logements convenables aux Nunavummiut.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la Société d’habitation du Nunavut • Ententes de gestion entre la Société d’habitation du Nunavut et les organismes locaux d’habitation • Société d’habitation du Nunavut, Maintenance Management Program 2011 (en anglais seulement) • Société d’habitation du Nunavut, 2022-2026 Business Plan (en anglais seulement) • Société d’habitation du Nunavut, 2023-2026 Business Plan (en anglais seulement) • Société d’habitation du Nunavut, 2024-2026 Business Plan (en anglais seulement) • Rapport du vérificateur général du Canada à l’Assemblée législative du Nunavut – Les changements climatiques au Nunavut, mars 2018 • Société d’habitation du Nunavut, Igluliuqatigiingniq « Construire des maisons ensemble » Nunavut 3000 • Loi sur la location des locaux d’habitation • Société d’habitation du Nunavut, Tenant Relations Manual (en anglais seulement), 2015 • Société d’habitation du Nunavut, Rent Scale Procedures Manual (en anglais seulement), 2021 • Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l’Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, volume 1b • Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
<p>La Société d’habitation du Nunavut atteint ses objectifs de construire 1 400 logements sociaux dans le cadre de la Stratégie Nunavut 3000.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement du Nunavut, Katujjiluta – Sixième Assemblée de mandat 2022 • Société d’habitation du Nunavut, Igluliuqatigiingniq « Construire des maisons ensemble » Nunavut 3000 • Société d’habitation du Nunavut, Nunavut 3000 Implementation Plan – Igluliuqatigiingniq “Building Houses Together” (en anglais seulement) • Société d’habitation du Nunavut, 2024-2026 Business Plan (en anglais seulement)

Période visée par l'audit

L'audit a porté sur la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 décembre 2024. Il s'agit de la période à laquelle s'applique la conclusion de l'audit. Toutefois, afin de mieux comprendre l'objet considéré de l'audit, nous avons aussi examiné certains dossiers antérieurs à cette période.

Date du rapport

Nous avons fini de rassembler les éléments probants suffisants et appropriés à partir desquels nous avons fondé notre conclusion le 16 avril 2025, à Ottawa, au Canada.

Équipe d'audit

L'audit a été réalisé par une équipe multidisciplinaire du Bureau du vérificateur général du Canada dirigée par Jo Ann Schwartz, directrice principale. La directrice principale est responsable de la qualité de l'audit dans son ensemble; elle doit s'assurer notamment que les travaux d'audit sont exécutés conformément aux normes professionnelles, aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables ainsi qu'aux politiques et au système de gestion de la qualité du BVG.

Recommandations et réponses

Les réponses figurent telles qu'elles ont été reçues par le Bureau du vérificateur général du Canada.

Dans ce tableau, le numéro du paragraphe qui précède la recommandation indique l'emplacement de la recommandation dans le rapport.

Recommandation	Réponse
<p>19. La Société d'habitation du Nunavut devrait surveiller les organismes locaux d'habitation sur une base régulière pour s'assurer qu'ils suivent et mettent en œuvre ses directives relatives aux systèmes de notation.</p>	<p>Réponse de la Société – Recommandation acceptée. La Société s'est engagée à fournir un accès équitable à des logements sociaux à l'ensemble des Nunavummiut.</p> <p>Nous reconnaissons que la responsabilité de la Société est de surveiller les organismes locaux d'habitation et de leur fournir des directives sur le système de notation pour garantir le respect de ces lignes directrices. La mise en œuvre et l'utilisation directes du système de notation sont la responsabilité des organismes locaux d'habitation.</p> <p>Au cours des 12 prochains mois, la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettra sur pied une équipe de projet spécialisée qui examinera et mettra à jour la conception du système de notation ainsi que la politique et les lignes directrices connexes, au besoin; • consultera les travailleuses et travailleurs de première ligne et des spécialistes en la matière pour comprendre l'incidence du système de notation existant; • à la suite des consultations, examinera les améliorations qui pourraient être apportées au système de notation pour favoriser l'équité; • aidera les organismes locaux d'habitation à mettre en œuvre le système de notation au moyen du nouveau logiciel de gestion immobilière dans un délai de 18 à 24 mois; • donnera une formation au personnel et procédera à un examen d'assurance de la qualité pour favoriser une utilisation appropriée; • exploitera la fonction du nouveau logiciel de gestion immobilière pour surveiller et guider l'utilisation opérationnelle du système de notation.

Recommandation	Réponse
<p>24. La Société d’habitation du Nunavut devrait surveiller les attributions, tenir un registre de tous les logements sociaux attribués et prendre des mesures correctives lorsqu’elle relève des attributions qui ne sont pas équitables, transparentes ou conformes à ses politiques.</p>	<p>Réponse de la Société – Recommandation acceptée. La Société s’est engagée à fournir un accès équitable à des logements sociaux à l’ensemble des Nunavummiut.</p> <p>Dans le modèle de gouvernance actuel, les organismes locaux d’habitation sont directement responsables de l’attribution des logements sociaux, et la Société assure une surveillance et un suivi. La Société est déterminée à renforcer le soutien qu’elle offre aux organismes locaux d’habitation pour les aider à s’acquitter de leurs responsabilités énoncées dans l’entente de gestion.</p> <p>Au cours des 12 prochains mois, la Société assurera une surveillance raisonnable et fera preuve de diligence raisonnable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en aidant les organismes locaux d’habitation à s’assurer de conserver des documents appropriés sur l’attribution des logements sociaux; • en s’assurant que les processus sont conformes aux conditions de l’entente de gestion et d’administration des programmes d’organismes locaux d’habitation; • en réalisant des examens, des essais et des vérifications raisonnables des attributions, conformément au calendrier de production de rapports et aux exigences de surveillance de la Société. <p>Si la Société estime qu’un organisme local d’habitation n’a pas respecté les modalités de l’entente de gestion et d’administration des programmes d’organismes locaux d’habitation, elle suivra les étapes décrites à la section 4, Rendement et mesures correctives, pour régler la question.</p> <p>Le nouveau logiciel de gestion immobilière aidera la Société à mieux surveiller et suivre les attributions, à garantir le respect des politiques et à fournir des rapports en temps opportun pour accroître la transparence.</p>

Recommandation	Réponse
<p>25. La Société d’habitation du Nunavut devrait élaborer et communiquer des directives claires qui aideront les organismes locaux d’habitation à évaluer les demandes de transfert des locataires et les demandes de nouvelles demandeuses et de nouveaux demandeurs ainsi qu’à établir leur ordre de priorité pour s’assurer que les logements sociaux soient attribués équitablement aux deux groupes.</p>	<p>Réponse de la Société – Recommandation acceptée. La Société est résolue à soutenir les organismes locaux d’habitation qui sont directement responsables des demandes de logements sociaux à l’échelle locale. Cela comprend l’évaluation et la priorisation équitables des locataires qui demandent un transfert et des demandeuses et demandeurs cherchant à obtenir des mesures d’adaptation.</p> <p>Les transferts de locataires ne réduisent pas la disponibilité globale de logements sociaux, car les logements vacants deviennent disponibles pour d’autres personnes. Toutefois, de meilleures directives de priorisation permettront de mieux répondre aux besoins urgents et d’avoir des résultats plus équitables.</p> <p>Au cours des 12 prochains mois, la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournira aux organismes locaux d’habitation des directives sur l’évaluation et la priorisation des demandes de transfert et de nouvelles mesures d’adaptation pour garantir une attribution équitable, transparente et cohérente des logements; • fournira aux organismes locaux d’habitation du soutien et des directives sur la priorisation des demandes de transfert, y compris celles qui sont faites pour des raisons de santé et de sécurité, pour l’amélioration de l’accessibilité ou pour l’obtention d’un logement vacant en raison de réparations urgentes ou importantes; • aidera les organismes locaux d’habitation en ce qui concerne les transferts pour les exigences relatives aux mesures d’adaptation de la Norme nationale d’occupation pour maximiser l’utilisation des logements sociaux; • veillera à ce que toutes les modifications apportées aux politiques, aux procédures ou aux lignes directrices existantes soient suffisamment communiquées à toutes les parties concernées de façon claire et transparente.

Recommandation	Réponse
<p>31. La Société d'habitation du Nunavut devrait élaborer une approche normalisée à l'égard de la collecte et de l'analyse de renseignements sur les listes d'attente pour les logements sociaux et veiller à ce qu'elle soit mise en œuvre dans chaque collectivité. Les renseignements devraient comprendre des données sur les besoins en logements sociaux, y compris ceux des aînées et aînés et des personnes nécessitant des modifications aux fins d'accessibilité.</p>	<p>Réponse de la Société – Recommandation acceptée. La Société mettra en œuvre une approche normalisée à l'égard de la collecte et de l'analyse de données sur les listes d'attente pour les logements sociaux dans l'ensemble des collectivités au cours des 18 à 24 prochains mois au moyen du nouveau logiciel de gestion immobilière.</p> <p>Elle élaborera une approche normalisée à l'égard de la collecte et de l'analyse de données sur les listes d'attente pour les logements sociaux pour chaque collectivité. Les données recueillies et analysées comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les renseignements personnels requis; • le type de logement actuel (logement social, logement pour le personnel, propriétaire, autre); • les points du système de notation pour la vérification des points; • le suivi du temps d'attente, de l'état des demandes et des renouvellements; • les besoins d'adaptation, notamment des renseignements sur les aînées ou aînés et les personnes nécessitant des modifications aux fins d'accessibilité; • les services de soutien ou les mesures d'adaptation en place (demandeuses et demandeurs de passage, en situation d'itinérance, sous-logés ou surlogés); • l'urgence des préoccupations sanitaires et sociales applicables; • les considérations financières, comme les arriérés ou les régimes de remboursement; • les caractéristiques des demandeuses et demandeurs (aînée ou aîné, personne âgée, parent seul, famille, couple, personne seule, etc.); • une comparaison avec la Norme nationale d'occupation pour les exigences relatives aux chambres à coucher. <p>Un système uniforme accroîtra la transparence, améliorera l'affectation des ressources et garantira que les besoins en matière de logement, en particulier pour les aînées et aînés et les personnes nécessitant des modifications aux fins d'accessibilité, seront correctement déterminés et priorités. La Société s'engage à élaborer et à</p>

Recommandation	Réponse
	appliquer ce cadre normalisé pour garantir une répartition équitable et fondée sur les besoins en matière de logements dans les trois régions.
<p>35. La Société d'habitation du Nunavut devrait réaliser une évaluation des besoins axée sur les aînées et aînés et les personnes en situation de handicap. Elle devrait se servir de l'information qui en résultera pour prévoir les modifications à apporter aux logements sociaux, planifier les constructions à venir, y compris l'endroit où elles seront situées, et veiller à ce que ces logements soient attribués en conséquence.</p>	<p>Réponse de la Société – Recommandation acceptée. La Société affectera une équipe de projet à l'analyse des besoins des nouvelles demandeuses et nouveaux demandeurs et des locataires qui sont des aînées ou aînés ou des personnes en situation de handicap.</p> <p>Au cours des 12 prochains mois, la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examinera le portefeuille actuel pour déterminer les besoins des aînées ou aînés et des personnes en situation de handicap; • consignera tous les logements accessibles et exempts d'obstacles dans l'offre de logements sociaux par collectivité, y compris les caractéristiques d'accessibilité, la capacité et les attributs de chaque logement; • examinera les besoins des collectivités relativement à l'offre de logements accessibles pour déterminer les secteurs d'intérêt urgents; • déterminera et établira une méthode de suivi, de surveillance et de résolution des demandes de modification et d'adaptation par collectivité pour les locataires, les personnes figurant sur une liste d'attente et les nouvelles demandeuses et nouveaux demandeurs; • examinera l'attribution des logements sociaux accessibles et exempts d'obstacles pour s'assurer qu'elle est conforme à sa politique; • communiquera publiquement un processus permettant aux locataires et aux demandeuses et demandeurs de lui faire part de leurs préoccupations aux fins d'examen et d'enquête.

Recommandation	Réponse
<p>36. La Société d'habitation du Nunavut devrait recenser les logements sociaux qui répondent aux besoins d'accessibilité des aînées et aînés et des personnes en situation de handicap et intégrer cette information dans son système sur son parc de logements.</p>	<p>Réponse de la Société – Recommandation acceptée. La Société consignera les caractéristiques de tous les logements accessibles et de tous les logements sociaux exempts d'obstacles dans son répertoire pour mieux répondre aux besoins d'accessibilité des locataires, des personnes figurant sur une liste d'attente et des nouvelles demandeuses et nouveaux demandeurs.</p> <p>Au cours des 12 prochains mois, la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuera un examen documentaire de son parc de logements sociaux pour cerner tous les logements ayant des caractéristiques d'accessibilité, dont les logements exempts d'obstacles; • poursuivra la mise en œuvre de son nouveau système de gestion des biens, Asset Planner, et consignera les caractéristiques de tous les logements sociaux accessibles et exempts d'obstacles dans la base de données; • fera le suivi de toutes les modifications apportées aux logements sociaux aux fins d'accessibilité à l'avenir. <p>Asset Planner est un logiciel fonduagique de gestion des biens à l'échelle de l'organisation qui permet d'avoir un meilleur accès à des renseignements sur les biens dans l'ensemble du territoire. Il fera le suivi des caractéristiques d'accessibilité des logements sociaux pour favoriser l'attribution équitable des logements sociaux conformément aux politiques de la Société.</p>

Recommandation	Réponse
<p>45. La Société d’habitation du Nunavut devrait s’assurer que le nouveau système infonuagique mis en œuvre comprend des renseignements complets et intégrés sur son parc de logements sociaux pour pouvoir gérer efficacement ses logements sociaux et prendre des décisions éclairées.</p>	<p>Réponse de la Société – Recommandation acceptée. La Société a commencé la conversion du système MMOS à Asset Planner en 2023. Asset Planner regroupe et intègre les données sur les logements, y compris les évaluations de l’état des logements, l’accessibilité, les activités d’entretien, les baux et la valeur des biens, ce qui permet une analyse plus efficace des données sur le parc de logements sociaux de la Société.</p> <p>La mise en œuvre d’Asset Planner est en cours. Les modules des demandes de services et de l’entretien préventif seront lancés dans les 25 collectivités d’ici la fin de l’exercice 2025-2026. Les autres modules, dont ceux de la planification des biens, de la planification des projets, de l’énergie et de la durabilité ainsi que de la planification des baux, devraient être terminés d’ici la fin de l’exercice 2026-2027. Des processus d’assurance de la qualité et de validation des données ainsi que des plans de formation pour le personnel de la Société et des organismes locaux d’habitation sont en place pour garantir que tous les modules sont mis en œuvre avec des données complètes et exactes.</p> <p>La Société a mis en œuvre plusieurs mesures clés visant à améliorer l’adoption du système, l’exactitude des données et le soutien des utilisatrices et utilisateurs. Le soutien continu des projets comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise sur pied de groupes de travail de projet qui appuieront et peaufineront les processus de déploiement des modules; • l’affectation d’une ou d’un analyste des données qui contribuera à l’extraction de données des systèmes existants, à la production de rapports et à la validation des données; • la désignation d’un courriel central pour la distribution de renseignements sur le système et la formation ainsi que pour le signalement de préoccupations et la soumission de demandes de renseignements; • la tenue de séances de formation virtuelles trimestrielles à l’intention du personnel qui utilise le système.

Recommandation	Réponse
<p>54. La Société d'habitation du Nunavut devrait faire respecter l'obligation pour les organismes locaux d'habitation de soumettre leur plan annuel et leur rapport d'avancement semestriel. Elle devrait examiner ces plans annuels et les rapports d'avancement semestriels.</p>	<p>Réponse de la Société – Recommandation acceptée. La Société reconnaît qu'il y a une lacune constante dans la réception des rapports annuels et semestriels des organismes locaux d'habitation, comme l'exige l'entente de gestion. Les plans annuels et les rapports d'avancement semestriels des organismes locaux d'habitation permettent à la Société de surveiller les activités des organismes locaux d'habitation pour garantir l'attribution équitable des logements.</p> <p>Au cours des 12 prochains mois, elle fera respecter l'obligation pour les organismes locaux d'habitation de soumettre leurs plans annuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en les aidant à répondre aux exigences de l'entente de gestion; • en améliorant la communication avec les organismes locaux d'habitation au sujet de l'exigence de soumission de plans annuels et de rapports d'avancement semestriels ainsi qu'en offrant du soutien et une orientation sur les processus de planification et de production de rapports; • en demandant, en compilant et en effectuant un examen à l'échelle des districts de tous les plans et rapports d'avancement.

Recommandation	Réponse
<p>55. La Société d'habitation du Nunavut devrait contrôler et documenter sa surveillance de l'entretien préventif sur l'ensemble du territoire, y compris les inspections de l'état des logements, les moisissures et les ventilateurs récupérateurs de chaleur, afin de s'assurer que les logements sont correctement entretenus.</p>	<p>Réponse de la Société – Recommandation acceptée. La Société reconnaît la nécessité d'améliorer le suivi, la surveillance et la consignation du programme d'entretien préventif.</p> <p>Elle met actuellement en œuvre les améliorations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter un cycle de rotation quinquennal conforme aux normes de l'industrie pour l'évaluation complète de l'état des bâtiments. • Établir une base de référence en effectuant des évaluations initiales de l'ensemble du parc de logements en 2025 et en 2026. • Consigner les évaluations dans Asset Planner pour générer une cote d'évaluation de l'état des bâtiments, ce qui fournit une mesure normalisée et objective de l'état des bâtiments. • Utiliser les cotes d'évaluation de l'état des bâtiments pour améliorer la planification de l'entretien, établir l'ordre de priorité des besoins urgents, affecter les ressources et faciliter la planification à long terme des immobilisations. • Vérifier la présence de moisissures et les éliminer, le cas échéant, pour réduire tout risque pour la santé. <p>Asset Planner améliorera le suivi et la consignation des activités d'entretien préventif, dont la gestion des moisissures et les ventilateurs récupérateurs de chaleur. Ces renseignements seront utilisés pour améliorer la conception des bâtiments et élaborer des stratégies de rénovation pratiques qui accroîtront la durabilité du parc de logements.</p> <p>Toutes les activités d'entretien seront consignées et mises à la disposition de la direction aux fins de surveillance et de planification, ce qui permettra d'utiliser efficacement le système, d'entrer des données exactes et de respecter les normes d'entretien. La Société examinera périodiquement les rapports sur les demandes de services pour appuyer les activités d'avancement de l'entretien et surveiller l'exactitude des données.</p>

Recommandation	Réponse
<p>65. La Société d’habitation du Nunavut devrait rendre compte au public des progrès qu’elle réalise par rapport à ses objectifs de construction de logements sociaux dans le cadre de la Stratégie Nunavut 3000, et ce, de façon claire et régulière. Ces rapports d’avancement réguliers devraient présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la façon dont elle évalue les progrès réalisés; • le nombre de logements dont la construction commence chaque année et le degré d’achèvement de la construction; • le nombre de logements achevés chaque année; • la justification de tout ajustement futur de logements sociaux à construire dans chaque collectivité. 	<p>Réponse de la Société – Recommandation acceptée. La transparence et la production de rapports réguliers sur l’état d’avancement de la construction sont essentielles à la réussite de la Stratégie Nunavut 3000 et à la résolution de la crise du logement au Nunavut. La Société est déterminée à atteindre cet objectif malgré les défis liés à la saisonnalité, au climat, à l’emplacement géographique, à la pénurie de main-d’œuvre, à l’obtention de capitaux, à l’état de préparation des terres, à l’approvisionnement granulaire et à la logistique complexe de l’approvisionnement.</p> <p>Conformément à la Stratégie Nunavut 3000, la Société assure le suivi des mises en chantier de logements, qui sont fournies par le Bureau du chef du service du bâtiment du Nunavut comme indicateur de rendement clé. Le 13 mars 2025, la Société a rendu publiques les données de 2024 fournies par le Bureau du chef du service du bâtiment du Nunavut, qui comprennent les logements en construction et achevés depuis le début de la 6^e Assemblée (mandat Katujjiluta) le 21 novembre 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au total, 855 permis de construction ont été délivrés entre novembre 2021 et le 31 décembre 2024, y compris des logements achevés et toujours en construction. • Au cours de la même période, 347 logements ont été achevés, dont 258 logements sociaux. <p>Pour favoriser la transparence, la Société a renforcé sa capacité de communication afin de permettre la production de rapports publics plus uniformes et plus complets. Le rapport d’avancement de 2024 est en cours d’élaboration et devrait être publié à la fin du printemps 2025. La Société continuera d’accroître la clarté et la cohérence des rapports d’avancement, y compris la justification de tout ajustement futur des objectifs de construction par collectivité.</p>

Annexe—Descriptions textuelles des pièces

Pièce 1 — Beaucoup de Nunavummiut dépendent de logements sociaux surpeuplés — Description textuelle

Au Nunavut, 61 % des Nunavummiut dépendent des logements sociaux, 57 % de tous les logements sont des logements sociaux, et 45 % des logements sociaux sont surpeuplés.

Source : D'après des données de la Société d'habitation du Nunavut

[Retour à la pièce 1](#)

Pièce 2 — Logements sociaux dans les régions et les collectivités du Nunavut — Description textuelle

Cette carte montre les 3 régions et les 25 collectivités du Nunavut. Elle montre également la ventilation en pourcentage des logements sociaux au Nunavut, par région. Les pourcentages sont basés sur les données au 31 mars 2024 et ne totalisent pas 100 % parce qu'ils ont été arrondis.

La région la plus vaste du Nunavut est Qikiqtaaluk, qui compte 48 % des logements sociaux du Nunavut. La région couvre la partie est ainsi que les zones les plus au nord et les plus au sud du territoire. Cette région compte 13 des 25 collectivités du territoire. Il s'agit des collectivités suivantes, qui sont présentées par ordre alphabétique : Arctic Bay, Clyde River, Grise Fiord, Igloolik, Iqaluit, Kimmirut, Kinngait, Pangnirtung, Pond Inlet, Qikiqtarjuaq, Resolute, Sanikiluaq et Sanirajak.

Les deux autres régions couvrent la partie ouest du territoire.

La région la plus au nord de la partie ouest est Kitikmeot, qui compte 22 % des logements sociaux du Nunavut. La région de Kitikmeot compte cinq collectivités. Il s'agit des collectivités suivantes, qui sont présentées par ordre alphabétique : Cambridge Bay, Gjoa Haven, Kugaaruk, Kugluktuk et Taloyoak.

La région la plus au sud de la partie ouest est Kivalliq, qui compte 31 % des logements sociaux du Nunavut. La région de Kivalliq compte sept collectivités. Il s'agit des collectivités suivantes, qui sont présentées par ordre alphabétique : Arviat, Baker Lake, Chesterfield Inlet, Coral Harbour, Nauyasat, Rankin Inlet et Whale Cove.

Source : D'après des données de la Société d'habitation du Nunavut

[Retour à la pièce 2](#)

Pièce 3 — Structure de gouvernance pour la surveillance et la gestion des logements sociaux au Nunavut — Description textuelle

Ce diagramme montre la structure de gouvernance pour la surveillance et la gestion des logements sociaux au Nunavut.

La direction et l'administration centrale de la Société d'habitation du Nunavut assurent la surveillance, le financement et le soutien des organismes locaux d'habitation par l'intermédiaire de bureaux de district. Il y a un bureau de district dans chacune des trois régions du Nunavut.

Les organismes locaux d'habitation indépendants assurent l'exécution quotidienne du programme de logements sociaux. Il y a un organisme local d'habitation dans chacune des 25 collectivités du Nunavut.

Source : D'après des données de la Société d'habitation du Nunavut

[Retour à la pièce 3](#)

Pièce 4 – Seulement 6 % des inspections de l'état des logements dans notre échantillon ont été effectuées pendant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024 – Description textuelle

Ce diagramme en anneau montre si les inspections de l'état des logements ont été effectuées à temps pendant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024. Remarque : Les résultats sont fondés sur l'examen d'un échantillon représentatif de 51 logements pour déterminer si les inspections de l'état des logements ont été effectuées à temps.

Les inspections de 3 des 51 logements ont été effectuées à temps (6 %). Les inspections de 24 des 51 logements n'ont pas été effectuées à temps (47 %). Il n'y a pas de preuve démontrant que 24 des 51 logements ont été inspectés (47 %).

[Retour à la pièce 4](#)

